

**DATE : 28 novembre 2023**

La réunion ordinaire du Conseil municipal de Clarendon s'est tenue la nuit susmentionnée, dans la salle du Conseil située au C427 route 148 à Clarendon. Étaient présents : Maire Edward Walsh, Cr. Younge, Cr. Elliott, Cr. Holmes, Cr. Dagg, Cr. Hanna & Cr. Smith . La greffière-trésorière Patricia Hobbs assiste également à la réunion.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**Déclaration de conflit d'intérêts :**

Un conflit d'intérêts survient lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels, ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public. Les articles de la loi sur les élections municipales et les référendums relatifs aux conflits d'intérêts visent à garantir que le processus de prise de décision au sein d'un conseil municipal n'est pas entaché de considérations personnelles.

**Participation du public : Aucune**

**Le maire Ed Walsh ouvre la séance à 19 h.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**186-11-2023** Proposé par Cr. Hanna

Appuyé par : Cr. Smith

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 28 novembre 2023.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 14 novembre 2023**

**187-11-2023** Proposé par : Cr. Elliott

Appuyé par : Cr : Cr. Smith

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 novembre 2023.

Adopté

**4. RAPPORT DU MAIRE** - Le rapport de la réunion de la MRC sur la grève des travailleurs publics a été discuté avec André Fortin.

David Cyr est parti

Kerri Richard n'est plus à la MRC

Nouveau contrat avec la SPCA

Projet pilote à l'école secondaire de Mansfield pour la lutte contre les incendies

Réunion sur la sécurité incendie

Clarendon a participé à la parade de Noël

**5. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

5.1 - Demande d'indemnisation d'un résident - reportées et discutées

**6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES A PAYER**

Des comptes à payer au montant de **45 834,51 \$** sont présentés.

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES**

Certificat de disponibilité des crédits

Je soussignée, Patricia Hobbs, Directrice Générale de la Municipalité de Clarendon, certifie que les crédits disponibles sont suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

En foi de quoi, ce certificat est donné à Clarendon ce 28ème jour de novembre 2023.

\_\_\_\_\_ Patricia Hobbs \_\_\_\_\_

Patricia Hobbs - Greffière-trésorière

**188-11-2023** Proposé par Cr. Younge

Appuyé par : Cr. Dagg

Il est résolu de payer les factures au montant de 45 834,51\$.

**7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS**

**7.1 COMITÉ DU PERSONNEL**

**7.2 COMITÉ LUP**

## **7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS**

### **7.3.1 Résolution relative à la subvention pour les routes**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 1 137 625 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 sous le dossier # NTD99299/Supply # : 67965 Local Road Maintenance Component (PAVL).

ATTENDU QUE la compensation distribuée à la municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la municipalité est responsable

ATTENDU QUE la totalité de la compensation a été utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des composantes des ponts dont la municipalité est responsable.

ATTENDU QU'un vérificateur externe soumettra une annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment rempli dans les délais prescrits pour le dépôt de la Reddition de comptes.

189-11-2023 EN CONSÉQUENCE, sur une motion des cr. Hanna et Cr. Elliott , il est résolu et adopté à l'unanimité que la Municipalité de Clarendon informe le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la Municipalité est responsable, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des routes locales.

Adopté

### **7.3.2 - Taxe sur le gravier - Discussion seulement**

## **7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

### **7.5 COMITÉ DES FINANCES**

7.5.1 Discussion sur le budget - Cr. Hanna

7.5.2 Discussion sur le plan triennal des dépenses en capital

7.5.3 - Discussion sur l'aréna (Cr. Younge)

### **7.6 COMITÉ DES INCENDIES**

- Demande de la municipalité de Shawville

- Machine de test d'aptitude Résolutions

### **7.6.2 RÉOLUTION POUR PARTICIPER À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ESSAIS D'AJUSTEMENT POUR LES MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET LES MASQUES DE SCBA POUR LES EMPLOYÉS DES MUNICIPALITÉS DE MRC PONTIAC**

CONSIDÉRANT la recommandation CSI-2023-09-03 du comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC de Pontiac concernant la mise en place d'un service d'essai d'ajustement des pièces faciales des ARA et des masques de protection respiratoire portés par les employés des municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT la résolution C.M. 2023-11-27 adoptée par le conseil régional de la MRC de Pontiac ;

CONSIDÉRANT que cette demande fera l'objet d'une demande de subvention au MAMH dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente a été présenté au conseil municipal ;

**190-11-2023** Il est proposé par le Cr. Holmes

Et appuyé par : Cr. YOunge

et résolu que la Municipalité de Clarendon désire participer à l'entente intermunicipale pour le service d'essai d'ajustement des pièces faciales des appareils respiratoires autonomes (ARA) et des masques de protection respiratoire de ses employés.

De plus, le conseil autorise Edward Walsh, maire, et Patricia Hobbs, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à l'entente au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

### **7.6.3 RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DE LA MRC DE PONTIAC COMME PORTEUR DE PROJET POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les 18 municipalités de la MRC de Pontiac souhaitent présenter un projet pour la mise en place d'un service d'essais d'ajustement pour la pièce faciale des ARA et des masques de protection respiratoire pour les employés des municipalités de la MRC de Pontiac dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE

**191-11-2023 Il est proposé par le Cr. Holmes**

Appuyé par : Cr.Younge

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Le Conseil de la Municipalité de Clarendon s'engage à participer au projet d'implantation d'un service d'essai d'ajustement de la pièce faciale des ARA et des masques de protection respiratoire portés par les employés des municipalités de la MRC de Pontiac et à en assumer une partie des coûts à même sa quote-part (aucun versement financier direct) ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

- Le Conseil nomme la MRC de Pontiac comme organisme responsable du projet.

Le Conseil nomme la MRC de Pontiac comme organisme responsable du projet.

#### **7.7 GESTION DES DÉCHETS**

#### **7.8 COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES CHALETS**

#### **7.9 COMITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

### **8. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR 2024**

Avis de motion donné par Cr. Smith pour le règlement de taxation pour 2024 (projet ci-dessous)

#### **RÈGLEMENT 2024-001 CONCERNANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TAUX DE SERVICE ET LE TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL**

#### **ARTICLE 1**

Pour l'exécution de ce budget, les taxes foncières générales et les taxes de services seront imposées selon la grille qui suit :

Taxes foncière générales	Taux du 100\$	0.540\$
Matières résiduels	Taxes de services taux fixe	200.00\$
	L'eau	
Maison Unifamiliale	Taxes de services taux fixe par unité	428.50\$
Commerce	Taxes de services taux fixe par unité	355.00\$
Commerce plus garage	Taxes de services taux fixe par unité	775.00\$
Maison Unifamiliale plus restaurant	Taxes de services taux fixe par unité	827.50\$
Commerce plus Maison Unifamiliale	Taxes de services taux fixe par unité	743.50\$
Garage	Taxes de services taux fixe par unité	460.00\$
Fermes d'élevage	Taxes de services taux fixe par unité	355.00\$
Tigre Giant	Taxes de services taux fixe par unité	865.00\$

#### **Mode de Paiement**

**Article 2** Les modalités de paiements des taxes prévues au présent règlement sont les suivantes :

Tout compte de taxes dont le total n'atteint pas 300.00\$ le compte doit être payé en un seul versement le 1<sup>er</sup> avril, 2024.

Toute compte de taxes dont le total atteint ou est supérieure a 300.00\$ le débiteur a le droit de payer, à sont choix, en un ou en deux versement comme suit :

Deux versements égaux :

Le premier versement doit être payé pour le pour 1<sup>er</sup> avril, 2024

Le deuxième versement doit être payé pour le 1<sup>er</sup> juillet, 2024

**Article 3** Les comptes de taxes seront payables au bureau municipal au 427 route 148 Clarendon comptant ou par cheque, le payement a l'ordre de la municipalité de Clarendon. Les taxes peuvent également être payées par paiement électronique auprès d'institutions financières identifiées.

### Taux d'intérêts

**Article 4** Toutes les comptes à la municipalité portant intérêt a un taux de DIX-HUIT POURCENT (18%) par an à compter de l'expiration du délais pendant lequel ils doivent être payés. Cependant, seul les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêt.

### Entrée en Vigueur

**Article 5** Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

*Edward Walsh*

\_\_\_\_\_  
Edward Walsh  
Maire

*Patricia Hobbs*

\_\_\_\_\_  
Patricia Hobbs  
Directrice Général/ Sec. Trésorier

Date de l'avis de motion            Le 28 novembre 2023

Date d'adoption du règlement

Date de publication de l'avis public

## **9. FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 360.2 du règlement sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires

Cr. Rick Younge

Cr. Jonathan Dagg

Cr. Phillip Elliot

Cr. Phillip Holmes

Cr. Eric Smith

Cr. Mavis Hanna

Maire Edward Walsh

## **10. DATES DES RÉUNIONS 2024**

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance ;

#### **En conséquence, il est**

**192-11-2023** Proposé par : Cr, Hanna

Appuyé par : Cr : Cr.Elliott

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 soit adopté, lesquelles se tiendront les mardis, à compter de 19 h.

Et qu'un avis public de ce calendrier soit publié conformément à la loi régissant les municipalités.

16 janvier, 30

13 février, 27

12 et 26 mars

09 avril 23

14, 28 mai

11, 25 juin

Adopté

9 juillet

13 août

10 et 24 septembre

8 et 22 octobre

12, 26 novembre

10 décembre

(Réunion sur le budget à annoncer)

## **11.. AJOURNEMENT**

**193-11-2023** Proposition du Cr. Holmes de lever la séance du 28 novembre 2023 à 22h40.

---

Maire Edward Walsh

---

Greffier trésorier - Patricia Hobbs